



GYM GUISANE
MAIRIE DE SAINT CHAFFREY
05330 SAINT CHAFFREY

COMPTE RENDU DE LA 35^{ème} ASSEMBLEE GENERALE de GYM GUISANE du 07 Novembre 2025

84 membres de notre association sont représentés pour faire le bilan de l'année 2024/2025.

Le 07 novembre 2025, à Saint Chaffrey, à 18 h30 les membres de l'association Gym Guisane se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Madame Dominique MARTIN, présidente de l'association. Elle était assistée d'une secrétaire de séance, Madame Josiane Crutz, secrétaire de l'association.

« Mesdames, Messieurs les adhérents de Gym Guisane,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier de votre présence aujourd'hui. C'est pour moi, comme chaque année, un grand plaisir de vous retrouver, et c'est très chaleureusement que j'accueille ici chacun d'entre vous au nom de notre association.

Je sais que, pour certains, il n'a pas été facile de se libérer : notre travail et notre vie familiale nous imposent de nombreuses obligations. Je les remercie d'autant plus de l'effort qu'ils ont consenti pour participer à cette réunion.

Comme vous le savez, nous fêtons cette année notre 34^{ème} anniversaire, occasion pour moi de rendre hommage aux fondateurs de notre projet qui, nous l'espérons tous, continuera à se développer durant les années à venir.

La séance se déroulera de la façon portée à votre connaissance dans la lettre de convocation, c'est-à-dire :

Les points suivants sont abordés :

- ❖ VÉRIFICATION DU QUORUM
- ❖ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
- ❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 29/11/2024 Vote
- ❖ RENOUVELLEMENT DU BUREAU Vote
- ❖ RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE Vote
- ❖ COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA SAISON
- ❖ REGLEMENT INTERIEUR
- ❖ RAPPORT FINANCIER - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
- ❖ BUDGET PRÉVISIONNEL
- ❖ QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG DU 29/11/2024

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉSENTÉE PAR LA PRÉSIDENTE, DOMINIQUE MARTIN
Vote contre 0,

Abstention 01

Pour 83

L'approbation du compte rendu est adoptée.





RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE ET COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA SAISON :

Saison 2024 2025 (du 07/10/2024 au 04/07/2025) Marilèn a pu reprendre les cours le 07 octobre 2024 (lundi, mardi soir et vendredi), Catherine a repris le mardi 05 novembre 2024 suite à son opération sur la hanche avec six heures par semaine (mardi matin, mercredi et jeudi) et tarif de cours à 7 euros et la licence 27 euros 50. Puis le mardi 03 décembre, a l'issu d'un trimestre entendu avec Marilèn le cours de yoga enfants (3 enfants concernés) a été remplacé par un cours adulte afin de conserver ses heures.

Le stage de février 2025 a été animé par Fiona et Catherine, à raison 1h30 par soirée ; une quinzaine de personnes par soir se sont inscrites.

Le stage d'été a pu être réalisé avec Carine et Sandro du 28 juillet au 1^{er} Août 2025 (3h /jour matin ou soir avec Sandro, 2h/jour matin ou soir avec Carine), il a regroupé une soixantaine de participants avec une trentaine de licenciés Gym Guisane. 35 personnes qui n'ont pas de licence Gym Guisane, n'ont pas pu bénéficier de la licence collective comme l'année précédente, l'EPGV demandait de prendre une licence annuelle à 27,50 par personne (825,00). Nous avons décidé de prendre une assurance complémentaire pour 50,00 € auprès de MMA.

Marilèn a décidé d'arrêter sa prestation début juillet.

Face au peu d'intérêt de l'EPGV pour notre association (faire des licences à tout prix en augmentation chaque année (32,50 en 2026) sans réel contrepartie financière, formation etc...), le bureau a décidé de quitter l'EPGV, d'être indépendante en prenant notre propre assurance et en diminuant la part cotisation de 32,50 à 25,00.

Pour l'année 2024/2025 notre association a obtenu plusieurs subventions : par le département, par le SIVM de Serre-Chevalier et par l'EPGV. Certaines de ces subventions sont en stagnation voir en baisse.

Nous remercions vivement les différents organismes, ces subventions nous permettant de faire vivre de nouveaux projets.

En conclusion nous pouvons dire que notre association a toujours été très active et même réactive face aux difficultés cumulées.

Nous remercions Catherine et Bruno pour sa gestion financière. Remerciements également à l'équipe municipale de St Chaffrey, à la mairie de Villard Saint Pancrace, au Département, au SIVM de Serre Chevalier.

APPROBATION DU COMPTE RENDU PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE, DOMINIQUE MARTIN

Vote contre 0,

Abstention 1,

Pour 83,

L'approbation du compte rendu est adoptée.

Renouvellement du bureau

Se présentent aux poste sde

Présidente : Dominique Martin

Secrétaire : Josiane Crutz

Trésorier : Bruno Larbey

APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DU BUREAU PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE, DOMINIQUE MARTIN

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 84,

L'approbation du compte rendu est adoptée à l'unanimité.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR de Gym Guisane

ARTICLE 1

Le Règlement Intérieur est applicable à tous les membres de Gym Guisane.

ARTICLE 2

Le Règlement Intérieur ne peut être adopté ou modifié que sur proposition du bureau.

ARTICLE 3

L'association "**Gym Guisane**" est indépendante de toute Fédération et adhère aux Chèques Emploi Associatif (CEA) et son assurance MMA couvre l'ensemble des activités mais chaque adhérent doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile individuelle.

INSCRIPTION

Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir un **bulletin d'inscription consultable et imprimable sur le site gymguisane.fr** comprenant, outre leur identité, leur date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, catégorie socioprofessionnelle... Tous les renseignements demandés, devront être fournis.

Pour les adhérent(e)s de moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée.

COTISATION

La cotisation est obligatoire.

Tout(e) adhérent(e) devra avoir réglé(e) sa cotisation lors de sa participation au cours, celle-ci pouvant lui être réclamée.

ACCÈS aux COURS

Toute nouvelle personne, désireuse de s'inscrire au sein du club, est invitée à un cours d'essai. Elle sera tenue de valider son adhésion au bout de cet essai, si elle désire rejoindre l'association.

PAIEMENT DES COURS

Il devra intervenir le plus tôt possible avec le bulletin d'adhésion rempli et un chèque à l'ordre de Gym Guisane comprenant le crédit pour 5 ou 10 séances accompagné du montant de la licence.

Il revient à l'animatrice du cours de débiter chaque séance sur le compte de l'adhérent (e). L'association tient à jour et à disposition le nombre de cours restants de chaque adhérent (e).

REMBOURSEMENT

Il n'est pas prévu de remboursement pour les adhérent(e)s qui n'auraient pas assisté(es) à toutes les séances déjà réglées, un report sur la saison suivante est possible.

FONCTIONNEMENT des COURS

Les cours durent une heure et commencent à l'heure. L'animatrice est normalement présent 10 mn avant le début des cours, ce qui lui permet de mettre en place le matériel nécessaire au déroulement de la séance. Les pratiquant(e)s peuvent donc arriver pendant ce laps de temps et se mettre en tenue de gymnastique. Une tenue vestimentaire sportive est souhaitée.



Lors des séances, chaque adhérent(e) reste responsable de ses effets personnels, l'association ne saurait être tenue responsable de la dégradation, de la perte ou du vol des effets personnels de l'adhérent(e).

L'association s'engage à annuler un cours si, au bout de 5 séances, il n'y a pas au minimum 8 participant(e) s dans ce cours. – ceci dans un souci d'équilibre financier.

Les adhérent(e) s s'engagent à respecter les consignes données par l'animatrice.

Ils s'engagent aussi à respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

Il est recommandé d'apporter une bouteille d'eau pour se réhydrater lors des séances de gymnastique.

L'association ne dispose pas des salles pendant les vacances scolaires : il n'y aura donc aucune activité pendant ces périodes sauf stages programmés organisés au sein de Gym Guisane.

Les adhérent(e) s doivent IMPERATIVEMENT éteindre les téléphones portables.

Lorsque deux cours se suivent, il est demandé aux adhérent(e) s du 2^{ème} cours d'attendre la fin du 1^{er} cours avant d'entrer dans la salle.

Toute discrimination d'ordre racial, religieux ou politique est formellement interdite.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle a lieu une fois par an, courant octobre - novembre, en présence des inscrit(e) s de la saison en cours à jour de leur cotisation. Elle peut délibérer si le quorum est atteint (la moitié + 1 de ses membres présents ou représentés).

La présence des adhérent(e) s à l'assemblée générale annuelle est indispensable : c'est une opportunité pour prendre note des éventuels changements dans le club, et surtout pour voter démocratiquement.

Tout membre actif, pratiquant(e) ou dirigeant(e), adhérent(e) à l'association au jour de l'assemblée, peut délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour, et élire ou reconduire les membres du Conseil d'Administration. Le bureau, élu par le Conseil d'Administration, est composé d'un président(e), d'un secrétaire et d'un trésorier(e).

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. L'assemblée peut aussi délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

APPLICATION et MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est applicable à tous les membres adhérent(e)s de l'association Gym Guisane.

Le présent règlement a été adopté pendant la séance de l'Assemblée Générale du 29 novembre 2024.

La Présidente et le Bureau

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PRÉSENTÉ PAR LE TRÉSORIER, BRUNO LARBEY

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 84,

L'approbation du compte rendu est adoptée à l'unanimité.



RAPPORT FINANCIER PAR LE TRESORIER :

1. Le compte de résultat joint comprend **47 364,53 €** de recettes composées essentiellement de :
❖ 22 205,50,50 € provenant des ventes de cours à 7,00 € et 1 128,50 € de divers.

- ❖ 13 824,00 € du stage de juillet.
- ❖ 4 325,00 € de subventions (Détail dans le compte).
- ❖ 4 647,500 € de licences reversées au CODEP 05 (voir les dépenses).
- ❖ 827,00 € de produits exceptionnels

Le compte de résultat joint comprend **48 892,14 €** de dépenses composées de :

- ❖ 5 420,44 € d'achats et de fournitures.
- ❖ 4 533,24 € de services extérieurs (locations de salles...)
- ❖ 17 792,75 € de services autres.
- ❖ 15 673,21 € de salaires et charges pour Catherine et Marilen
- ❖ 5 472,50,50 € de rétrocessions de licences au CODEP 05

Le résultat est donc un déficit de **1 527,61 €** (Recettes – dépenses)

2. Le bilan joint nous indique une trésorerie de **14 028,45 €** à l'actif qui se décompose en **12 556,06 €** de trésorerie initiale – 1 527,61 € de déficit.

Le cours € à 7,00 €, les subventions 2024 et un seul stage nous donnent un petit déficit.

Cours du lundi 366 X 7= 2562-1683 = +879 (33x40+11x33)

Cours du mardi 324 x 7= 2268-3234 = -966 (33x2x40+11x33+7x33)

Cours du vendredi 304 x 7 = 2128-1551 = +577 (33x40+7x33)

Yoga 3 x 7 x 10 = 210,00

40 x 1 + 11 x 10 = 510,00

Soit – 300,00

APPROBATION DU DES COMPTES ET PRÉVISIONNEL PRÉSENTÉE PAR LE TRÉSORIER, BRUNO LARBEY

Vote contre 0,

Abstention 0,

Pour 84,

L'approbation du compte rendu est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Merci à tous pour votre attention

La Présidente





Gym Guisane

Compte de résultat 2024/2025

Budget Prévisionnel 2025/2026

CHARGES	COMPTE DE RESULTAT 2024/2025
60-Achat	5 420,44
Achats et prestations d'équipements	1 393,35
Achats non stockés de fournitures-GEVEDIT	230,84
Fournitures non stockables- Equipt-Cath	984,12
Fourniture de petit équipement informatique	2 715,54
Autres fournitures de bureau	96,59
61 - Services extérieurs	4 533,24
Sous traitance générale	-
Locations SC	2 685,50
Locations VSP	400,00
Stage De Gasquet	190,00
Documentation	620,77
Divers - cotisations Uniformations- CODEP	636,97
62 - Autres services extérieurs	17 792,75
Stages	14 650,00
Déplacements, missions	1 581,27
Missions et receptions	1 496,58
Frais postaux et de télécommunications SIPAB	10,15
Services bancaires, autres	54,75
63-Impôts et taxes	-
Impôts et taxes sur rémunération	-
Autres impôts et taxes	-
64- Charges de personnel	15 673,21
	32%





Rémunération des personnels	13 953,54
Charges sociales	1 719,67
Autres charges de personnel	
65- Autres charges de gestion courante : Licences et part départementale	5 472,50
	11%
66- Charges financières	-
67- Charges exceptionnelles	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	-
TOTAL DES CHARGES	48 892,14
86- Emplois des contributions volontaires en nature	-
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	
Personnel bénévole	-
TOTAL DES CHARGES	48 892,14
RESULTAT	



PRODUITS	COMPTE DE RESULTAT 2024/2025
70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	37 158,00 78%
Prestation de services	22 205,50
COTISATIONS	-
Produits des activités annexes	1 128,50
	-
Stage ETE	13 824,00
74 - SUBVENTIONS	4 325,00 9%
Etat:	
Région(s):	
Département(s):	
Fond de Développement de la Vie Associative-FDVA-2025	1 400,00
SIVM	500,00
Département des Hautes Alpes-Accès aux pratiques sportives-2024	1 200,00
FFEPGV - création d'un cours de gainage intégral	
Participation - Ordi	2 425,00
	-
75 - Autres produits de gestion courante	4 647,50 10%
76 - Produits financiers	407,03 1%
77 - Produits exceptionnels	827,00



78 Reprises sur amortissements et provisions	-
79 - transfert de charges	
TOTAL DES PRODUITS	47 364,53
87 - Contributions volontaires en nature	-
Dons en nature	-
Prestations en nature	-
Bénévolat	-
TOTAL DES PRODUITS	47 364,53
	1 527,61



BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL GYM GUISANE

Exercice 2025-2026 date de début 01/09/2025.date de fin 31/08/2026

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges directes		Ressources directes	
60 Achats	5 380 €	70 Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	34 950 €
Achats matières et fournitures	1 700 €	Prestations Adhérents	14 500 €
Fournitures non stockables	1 750 €	Produits annexes & Cotisations	6 450 €
Autres fournitures (Bureau, informatique)	1 930 €	Stages hiver et été	14 000 €
61 - Services extérieurs	17 800 €	74 Subventions d'exploitation²	4 400 €
Locations SC	2 300 €	Département :	2 000 €
Locations VSP	500 €	Intercommunalité(s) : EPCI 3	- €
Assurance-Cotisations-Autres	1 000 €	Commune(s) SIVM	1 000 €
Stage De Gasquet	14 000 €	Organismes sociaux (détailier) :	
62 Autres services extérieurs	4 270 €	Fonds européens :	- €
Stage	840 €	L'agence de services et de paiement (ex : CNASEA - emplois aidés)	- €
Missions et réceptions	1 500 €	FFEPGV -	- €
Déplacements, Repas adhérents	1 650 €	FFEPGV -	- €
Services bancaires, autres	280 €	FDVA -	1 400 €
63 Impôts et taxes	- €	Autofinancement	
Impôts et taxes sur rémunération	- €		
64 Charges de personnel	12 000 €		
Rémunération des personnels	9 000 €		
Charges sociales	3 000 €		
Autres charges de personnel	- €		
65 Autres charges de gestion courante	- €		
66 - Charges Financières	- €	75 - Autres produits de gestion courante	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	Dont cotisations, dons manuels ou legs	- €
68 Dotation aux amortissements	- €	76 Produits financiers	100 €
Frais financier	- €		
TOTAL DES CHARGES	39 450 €	TOTAL DES PRODUITS	39 450 €